

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 08 mars 2018

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Christine THIEL (Berviller), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Benoît CRUSEM, Mme Christelle EBERSVEILLER, Monsieur Alain PIFFER, Mme Murielle HECHT, Mme Sylviane FESTOR-MEGEL, M. Turgay KAYA, Mme Jacqueline PAUL, Madame Ginette MAGRAS, Mme Florine HARLÉ, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Jean-Michel BRUN (Pouvoir de Monsieur Alain ALBERT) (Coume), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange) Monsieur Pascal RAPP (pouvoir de Madame Eléonore PRZYBYLA), Monsieur Roger FLEURY (Pouvoir de Monsieur François BLANCHOT), Madame Claudine SWIENTY (Falck), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen) Monsieur Joseph KELLER, Mme Roselyne DA SOLLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Serge SEBAS, Mme Fabienne HERMANN, Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Jean-NAVEL, (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER, (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Gilbert HARDT (Rémering), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur François TROMBINI (Pouvoir de M. François PAYSANT) (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (Pouvoir de M. Gérard FISCHER) (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (pouvoir de M. Patrick CASSAN) (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 54

Dont représentés : 6

Conseillers absents : 6

POINT N°1 : Présentation du programme partenarial avec l'AGURAM et de la démarche conjointe d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et du Plan Local d'urbanisme intercommunal -

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président, explique que la CCHPB adhère à l'AGURAM depuis plusieurs années et c'est naturellement que la CCHPB s'est tournée vers l'Agence pour l'élaboration de son document d'urbanisme.

En effet, depuis plusieurs semaines, la CCHPB travaille à préparer le lancement de ces deux démarches stratégiques pour le territoire (PCAET – PLUi) :

- Le PLUi, document stratégique majeur pour le développement de notre territoire
- Le PCAET, document de cadrage de la stratégie de la collectivité dans le domaine des économies d'énergie et de lutte contre le changement climatique. Ce document est obligatoire pour les EPCI de plus de 20000 habitants.

Le lancement de ces deux démarches passe par la prise d'une délibération de prescription qui fixe les objectifs et les modalités d'élaboration des documents. L'objectif est de prendre ces délibérations en juin 2018, pour pouvoir prétendre à des aides de l'Etat pour financer ces documents. En tant que membre de l'AGURAM (Agence d'Urbanisme des Agglomérations de Moselle), qui a pour mission d'assister ses membres pour ce genre de projet, la CCHPB s'est tournée vers elle pour réfléchir à un partenariat et à une stratégie. L'agence est très intéressée pour accompagner la CCHPB. L'avantage pour la collectivité est d'avoir un partenaire de proximité avec une implication plus importante qu'un bureau d'études.

Les responsables de l'AGURAM présentent au conseil communautaire les modalités d'élaboration des documents. Ils dévoilent également les conditions des prestations qu'elle pourrait accomplir pour la CCHPB. Enfin, ils détaillent les propositions du bureau pour préparer les délibérations de prescription, et notamment en matière de collaboration avec les communes et de concertation avec la population. En effet, même si la CCHPB est maître d'ouvrage des deux documents, le succès de leur élaboration devra reposer sur une collaboration étroite avec l'ensemble des équipes municipales (notamment en PLUi) mais également les acteurs socio-économiques (notamment en PCAET).

Après la présentation de l'Agence, le débat est ouvert et le conseil valide la méthode et les étapes devant mener aux délibérations de prescription des documents en juin.

Monsieur le Vice-Président indique que le coût du partenariat de l'AGURAM pour l'élaboration du PCAET est de 47.000 euros et du PLUi de 325.000 euros à cela s'ajoute le coût de l'évaluation environnementale mutualisée pour les deux documents, une éventuelle aide juridique de l'ordre de 10.000 euros.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 132-6,

Vu le programme partenarial de l'AGURAM pour l'année 2018,

Vu la note méthodologique annexée,

Vu la convention cadre 2018-2023 entre la CCHPB et l'AGURAM,

Considérant que la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois est membre de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle,

Considérant que la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois poursuit des objectifs que ledit projet de programme partenarial 2018 de l'AGURAM annexé à la présente délibération lui permettra de concrétiser et notamment :

- Les réflexions sur l'aménagement du territoire : coopération métropolitaine, aménagement régional, SCoTAM : **AXE 1**,
- Les études pour l'élaboration d'une stratégie d'agglomération dans ses diverses thématiques (habitat, déplacements, économie, environnement, agriculture...) : et particulièrement l'accompagnement de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois vers la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi que dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial : **AXE 2**,
- La contribution à l'élaboration des projets de territoire et des documents d'urbanisme : elle est menée en concertation avec notamment le SCoTAM et Metz Métropole, tous membres de l'AGURAM : **AXE 3**,
- Accès au système d'observation territoriale et à l'ensemble des tableaux de bord: **AXE 4**.

Considérant l'intérêt d'une contribution de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois au Programme Partenarial de l'AGURAM à la hauteur des objectifs qu'il poursuit,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'APPROUVER la convention cadre 2018 - 2023 entre la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et l'AGURAM annexée à la présente délibération,

- 2) D'APPROUVER la convention financière 2018 entre la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et l'AGURAM annexée à la présente délibération,
- 3) DE VERSER 31.700 € au titre de 2018,
- 4) D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions,
- 5) D'ATTRIBUER dans ce cadre une contribution de 325.000 euros à l'AGURAM pour la période d'élaboration 2018-2023,
- 6) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°2 : Carte communale de Berviller en Moselle – arrêt du projet

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président, indique le projet de carte communale de la Commune de Berviller a été envoyé à tous les conseillers. Il est rappelé la délibération du 30 août dernier par laquelle le conseil communautaire prescrivait la révision de la carte communale de Berviller-en-Moselle. Le projet est maintenant bien avancé et il y a lieu de l'arrêter par délibération afin de solliciter l'avis des personnes publiques associées pour réaliser ensuite l'enquête publique.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'arrêter le projet de carte communal tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 2) De soumettre pour avis le projet ainsi arrêté aux personnes publiques,
- 3) Une enquête publique sera organisée dans les conditions fixées aux articles R123-7 à R123-23 du code de l'environnement et fera l'objet de toutes les mesures de publicité requises après retour des avis précités conformément à l'article R. 123-11 du code de l'environnement,
- 4) La présente délibération et le projet de carte communale annexé à cette dernière seront transmis au Préfet de la Moselle,
- 5) Le dossier du projet de carte communale, tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire, est tenu à la disposition du public à l'Hôtel communautaire (service urbanisme) et à la Mairie de Berviller en Moselle,
- 6) La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois,
- 7) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes.

POINT N°3 : Gestion de l'internat – lancement d'une délégation de service public (voir rapport joint) (art. L 1411-4 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur André BOUCHER, Président indique que les travaux de réhabilitation de l'internat sont désormais achevés. Il convient d'opter pour le choix du mode de gestion de l'établissement. Le code général des collectivités territoriales prévoit que le Président doit présenter un rapport à l'assemblée afin d'argumenter son choix et de proposer à l'assemblée de délibérer. Il expose les points suivants :

« Présentation du service

La Communauté des Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB) s'est portée acquéreur par un acte de vente du 22 juin 2017 d'un bâtiment d'hébergement existant sur la commune de Boulay mais inoccupé depuis plusieurs années par l'établissement médico-social propriétaire.

Cette acquisition et la rénovation des locaux qui ont été engagées répondent à une opportunité de développement d'activité économique sur le territoire, d'une part pour le lycée professionnel Interentreprises et d'autre part pour des entreprises locales.

Le Lycée Professionnel Interentreprises

Les liens entre le LPI et les collectivités locales ont toujours été étroits et remontent à la création du lycée en 1964.

Les statuts de l'association prévoit, notamment que le Président du Conseil d'Administration soit issu d'un EPCI membre du CA.

Par ailleurs, les locaux occupés par le lycée pour son activité ont toujours été propriété d'un EPCI que ce soit à Boulay ou à Faulquemont.

Cette implication des collectivités locales dans la création et dans le fonctionnement d'un lycée professionnel privé sous contrat d'association avec l'Etat s'explique par un contexte local particulier de besoins en main-d'œuvre qualifiée pour les industries locales.

En effet, les formations proposées par le lycée correspondent à des besoins avérés du secteur industriel, voire à des métiers dits en tension : Usinage, Maintenance industrielle, Chaudronnerie.

Par ailleurs, le nouveau Bac Pro de Gestion des Pollutions et de Protection de l'Environnement se positionne sur un secteur professionnel en plein développement et créateur d'emplois : assainissement, collecte et gestion des déchets, dépollution des anciens sites industriels, nettoyage.

Pourquoi proposer une solution de logement à des lycéens ?

L'ensemble des élèves actuels du lycée est externe ou demi-pensionnaire.

La zone de recrutement implique nécessairement l'existence de lignes de bus scolaires ou ordinaires.

Ainsi, nous accueillons des élèves issus d'une zone couvrant Metz – Bouzonville – Boulay - Creutzwald – Saint-Avold – Faulquemont.

Au-delà de cette zone l'accueil n'est pas possible.

Cela est problématique pour deux raisons :

- *Certains élèves candidats ne peuvent pas suivre la formation souhaitée faute d'offre en adéquation. En effet, le Bac Pro TCI n'est plus proposé qu'à Thionville ou Sarreguemines, idem pour le bac Pro TU. Le CAP ProElec n'est proposé qu'à Laxou ou Epinal. Enfin, le Bac Pro GPPE est inexistant dans la région Grand Est.*
- *Le lycée ne peut pas envisager d'étendre sa zone de recrutement au-delà de sa zone actuelle ce qui limite son développement. Il ne peut pas répondre favorablement à des demandes d'inscription*

Offrir une solution de logement à des lycéens permet de lever les obstacles décrits ci-dessus mais aussi de développer la nouvelle filière du Bac Pro GPPE (sa zone actuelle de recrutement étant trop « étroite » pour pérenniser une formation encore peu connue malgré ses promesses d'insertion professionnelle).

Il a dans un premier temps été envisagé un partenariat avec des établissements scolaires proches proposant un internat : lycées de Creutzwald et Saint-Avold. Ces établissements ne sont pas en mesure de réserver des lits aux élèves du LPI en raison de leur remplissage constant avec leurs propres élèves.

Enfin, le lycée agricole de Courcelles-Chaussy qui dispose d'un internat n'est pas accessible quotidiennement par transport en commun.

L'accompagnement du développement économique

L'offre, sur le plan local, d'une solution de logement temporaire est un service attendu par certaines entreprises déjà implantées mais aussi dans la perspective de l'implantation à Boulay en juillet 2018 d'un centre de formation (Assistance à la Formation Nucléaire) qui accueillera 2 000 stagiaires par an venant de toute la France. La possibilité de logement des stagiaires a été un argument fort pour le choix du lieu d'implantation de cet organisme de formation. AFN développe son activité dans le cadre du grand carénage des centrales nucléaires en France.

Précisions qu'il n'existe aucune solution de type hôtelière sur le territoire de la CCHPB. Les établissements les plus proches se situent à Metz ou à Saint-Avold.

Des entreprises locales ont également manifesté leur intérêt de pouvoir proposer une solution d'hébergement proche pour des collaborateurs en déplacement temporaire. Citons la société SOGEA ou la société SIB implantées à Boulay mais appartenant à des groupes nationaux ou internationaux.

Le projet d'ouverture d'une structure de logement par la CCHPB répond à des besoins identifiés d'accompagnement du développement du lycée professionnel (intimement lié aux EPCI et aux industries locales) et à l'accompagnement du développement d'activité économique sur le territoire. Ce service n'est pas proposé localement par le service marchand.

La gestion déléguée de ce service d'hébergement permet de fixer les objectifs d'intérêt général que comptent imposer la collectivité au futur délégataire, assurer le service de façon continue notamment en

termes présentiels, gérer les flux de stagiaires et de lycéens, assurer l'entretien et la gestion quotidienne de l'établissement.

Nature des missions à accomplir

La délégation de service public a pour objet la gestion déléguée des missions de service public relatives à l'accueil et l'hébergement de lycéens et de stagiaires au sein de l'établissement acquis par la communauté de communes.

Les principales missions qui seront confiées au délégataire consistent en :

- *Assurer la sécurité des personnes hébergées en toute circonstance, assurer la maintenance des systèmes de sécurité et la formation du personnel sur place*
- *Assurer l'entretien, la propreté et l'hygiène de tous les locaux (salles communes, chambres, WC salles de bain, cuisine).*
- *Assurer les flux entrées sorties des stagiaires et lycéens, la facturation des prestations (hébergement et éventuellement location salles)*
- *Gérer les salles communes,*
- *Veiller au maintien en bon état du mobilier, des locaux, du matériel informatique notamment,*
- *Assurer la surveillance du bâtiment et des personnes hébergées notamment les personnes mineures et ce conformément à la réglementation,*
- *Assurer le repas du matin et du soir sur place, (le repas de midi se réalisera dans les locaux de la cantine du lycée).*
- *Mettre en œuvre le projet social, d'insertion professionnelle et pédagogique.*
- *Il s'agit d'un bâtiment R + 2 implanté sur un terrain de 29,74 ares. Il est composé de 33 chambres dont 2 chambres accessibles aux handicapés en RDC. A chaque étage, des sanitaires hommes et femmes séparés ont été aménagés composés de WC, douches et vasques. Un local ménage à chaque étage permet l'entretien des locaux.*
- *Chaque chambre est équipée d'un lavabo, d'un miroir, d'un lit, d'un sommier, d'un matelas d'une table de nuit, d'une armoire.*
- *Au rez de chaussée, un local technique de rangement permettant la mise à disposition de machines à laver, un local TGBT et baie de brassage, un hall avec une borne d'accueil, les deux chambres handicapés et les sanitaires accessibles.*
- *La partie du bâtiment recevant du public est composée d'un réfectoire, d'une salle de détente et d'une salle de réunion ainsi que d'une cuisine. Des sanitaires accessibles aux handicapés complètent cette partie du bâtiment. Un corridor permet l'accès depuis l'ITEP Moissons Nouvelles et permet la livraison en toute circonstance le cas échéant de repas depuis les cuisines de l'ITEP vers le réfectoire de l'établissement.*
- *La superficie du bâtiment est de 789 m².*

Raisons justifiant le recours à une convention de délégation de service public

Faire fonctionner un service d'hébergement de manière continue nécessite un savoir-faire particulier. La régie nécessite une gestion du personnel complexe et pour assurer la continuité du service de faire appel à des salariés parfois peu ou pas formés. Cette gestion du personnel est-elle-même chronophage et impliquerait pour les autres membres du personnel de la CCHPB une modification de l'organisation du travail d'ampleur (astreinte, travail le dimanche...). La gestion de tels établissements en régie nécessiterait également de recourir aux services de la CCHPB pour lesquels ceux-ci n'ont jamais été formés. De larges champs du service sont ouverts à la mutualisation dès lors qu'un professionnel de l'hébergement est choisi (logistique, facturation, organisation, remplacement de personnels absents). La charge administrative nécessaire à la gestion d'un tel établissement n'est pas compatible avec les disponibilités actuelles du personnel en place à la CCHPB. Ce service étant créé ex nihilo tout serait à organiser et une gestion par un professionnel permettrait d'assurer le professionnalisme de l'accueil et de réserver à l'EPCI la possibilité de fixer les objectifs qu'elle souhaite inclure dans le contrat. La collectivité n'a aucune velléité d'intervention dans la gestion quotidienne du service.

Le délégataire doit s'engager à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre les engagements suivants :

- *Respecter la réglementation en vigueur relative à l'hébergement en foyer logement d'un public mixte et relative à la partie du bâtiment relevant de la réglementation des Etablissement Recevant du Public (5^{ème} catégorie).*

- Mentionner la contribution de la communauté de communes sur la communication du délégataire,
- Promouvoir une démarche de développement durable (réduction de déchets, ouverture à tout public, démarche écoresponsable...)
- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement,
- Gérer le bâtiment et la propriété mis à disposition en bon père de famille.
- Avoir constaté avec la Communauté de communes l'emplacement des dispositifs d'alarme, les moyens de détection et d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours
- Contrôler les entrées et sorties des personnes fréquentant l'établissement et veiller à leur faire respecter les règles de sécurité
- Avoir procédé avec la communauté de communes à une visite de l'établissement faisant l'objet d'un état des lieux signés contradictoirement par les deux parties.
- Assurer et assumer financièrement l'entretien courant des locaux mis à disposition
- Présenter annuellement les comptes de résultats certifiés avant le 31 mars de chaque année ainsi qu'un rapport d'activité sur l'année écoulée,
- Désigner un coordonnateur parmi son équipe qui fera le lien entre la communauté de communes et l'établissement.
- Assumer le coût de l'ensemble des fluides.

Au vu de ses éléments, le Président propose de recourir à un contrat de concession pour une durée de 5 ans.

Ainsi, la communauté de communes confiera au délégataire, à titre exclusif l'organisation et la gestion quotidienne de l'hébergement des lycéens et des stagiaires et ce durant toute l'année. D'autres catégories de personnes pourront être accueillies sur autorisation expresse de la collectivité. Le site est ouvert aux personnes hébergées dans les conditions prévues par le règlement intérieur établi par le délégataire en accord avec la communauté de communes. Le candidat devra être validé par la communauté de communes. Le délégataire s'engage à réserver 20 places pour les lycéens du LPI de Boulay et 10 places pour les stagiaires et les autres profils. Toute autre affectation des places ne peut se faire qu'avec l'accord exprès du Président de la communauté de communes.

Le délégataire aura accès à la cantine du LPI pour l'ensemble des personnes hébergées pour le repas de midi. Les petits-déjeuners et repas du soir seront pris sur place (ou à l'extérieur pour les majeurs). Le candidat précisera le personnel qu'il entend mettre en place pour assurer le fonctionnement de l'établissement et la continuité du service.

Vu le rapport du Président et sa proposition,
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016,
Vu le décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif au contrat de concession,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'opter pour la délégation de service public afin de gérer le service d'hébergement à l'ancien internat réhabilité,
- 2) De lancer la procédure de délégation de service public conformément aux articles L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°4 : Compte administratif 2017 – budget général CCHPB

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique les quelques singularités de ce budget compte tenu de plusieurs éléments. Les charges à caractère général sont

maîtrisées et des efforts sont faits pour chercher au maximum les économies. Les charges de personnel augmentent en raison de la reprise des salariés du chantier d'insertion en régie principalement mais sont compensées par des aides importantes. La part de ces dépenses dans le budget reste inférieure à la moyenne nationale. Pour les autres charges, le poste principal reste la participation à la DSP petite enfance même si cette année a été particulière sur ce point (voir ci-dessous). Le montant des subventions allouée reste raisonnable (- de 4 € par habitant).

Au niveau des recettes, les produits des services augmentent avec la livraison des repas sur le secteur Houve sur 1 année pleine et les reversements des budgets annexes pour le personnel. Les recettes fiscales augmentent également notamment avec des apports supplémentaires de TASCOM. Les dotations de l'état augmentent avec la bonification de la DGF étendue à tout le territoire. Des subventions supplémentaires pour le chantier d'insertion sont venues également améliorer les résultats.

Le bilan est donc positif pour 2017 avec une marge d'autofinancement nette de 12 %, soit plus d'un million d'euros dégagés pour la section d'investissement.

En section d'investissement, les dépenses principales concernent l'acquisition et les travaux à l'internat ainsi que les dépenses liées aux documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) *D'adopter le compte administratif 2017 du budget principal CCHPB tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2017 un excédent de 1 190 482,45 € et en investissement un déficit sur l'exercice de 284 646,77 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de + 1 652 135,14 € et en investissement un résultat de clôture de -717853,81 €.*
- 2) *D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2018, la somme de 1 126 996,96 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 la somme de 525 138,18 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats du compte administratif 2017,*
- 3) *D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,*
- 4) *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.*

POINT N°5 : Compte administratif 2017 – budget ordures ménagères boulageois

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique les quelques singularités de ce budget compte tenu de plusieurs éléments. Les charges augmentent en raison des reports de charges de fin 2016 qui n'ont pu être réglés à cause de la fusion. Les sommes versées au SYDEME et à SITA sont toujours très majoritaires mais stables. Une baisse des charges financières est à noter avec la baisse du montant des intérêts de la ligne de trésorerie.

Au niveau des recettes, le SYDEME a toujours du retard puisqu'il n'a pas versé l'acompte prévu sur les reversements 2016 des soutiens au tri. La qualité du tri reste donc essentiel car elle représente toujours 9 à 10 % des recettes du budget.

En section d'investissement, les dépenses restent modestes avec l'achat de bacs à verre et matériel pour la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2017 du budget principal CCHPB tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2017 un déficit de 12713,86 € et en investissement un déficit sur l'exercice de 1950,55 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de 87071,14 € et en investissement un résultat de clôture de -19031,16 €.
- 2) D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2018, la somme de 19031,16 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 la somme de 68039,98 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats du compte administratif 2017,
- 3) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°6: Compte administratif 2017 – budget assainissement

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique les quelques singularités de ce budget.

Comme sur le Boulageois, les dépenses de collecte et traitement sont très majoritaires. Le nouveau marché VEOLIA permet de limiter les dépenses. Les charges financières restent faibles mais augmenteront en 2018 avec la consolidation de l'emprunt relais. Au niveau des recettes, le retard du SYDEME dans les reversements des soutiens est également constaté ici.

En section d'investissement, l'année a permis le solde des marchés de la déchèterie, la consolidation de l'emprunt relais et le transfert en créances des sommes versées pour le redressement des comptes du SYDEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2017 du budget principal CCHPB tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2017 un excédent de 3554,08 € et en investissement un déficit sur l'exercice de 139334,68 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de -47803,46 € et en investissement un résultat de clôture de -27983,51 €.
- 2) De ne pas effectuer d'affectation de résultats en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement au vu du déficit constaté,
- 3) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°7 : Compte administratif 2017 – budget assainissement

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif. Il indique que les résultats restent positifs. En section de fonctionnement, il est difficile de commenter le détail de l'évolution des dépenses car l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP et la prochaine fusion avec les syndicats sur la Houve vont rabattre les cartes. Les recettes sont supérieures aux attentes car la périodicité de versement de la redevance est modifiée dans le nouveau contrat avec un gros versement en fin d'année 2017.

En section d'investissement, les programmes hérités des syndicats du Boulageois sont maintenant achevés. Le prêt relais a été remboursé en partie. Les subventions attendues depuis plusieurs années ont commencé à rentrer. Les dernières sommes seront imputées au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2017 du budget principal CCHPB tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2017 un excédent de 244333.63 € et en investissement un déficit sur l'exercice de 309750.29 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de 936949.63 € et en investissement un résultat de clôture de -415712.09 €.
- 2) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°8 : Compte administratif 2017 – SIA Dumbach

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif du SIA Dumbach.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2017 du budget du SIA Dumbach tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2017 un déficit de 3157.88 € et en investissement un déficit sur l'exercice de 155760.59 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de 198252.02 € et en investissement un résultat de clôture de -164456.58 €.
- 2) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°9 : Compte administratif 2017 – SIA BMRV

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif du SIA BMRV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2017 du budget du SIA BMRV tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2017 un déficit de 111267.50 € et en investissement un déficit sur l'exercice de 450345.73 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de 471005.57 € et en investissement un résultat de clôture de 189739.99€.
- 2) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°10 : Compte administratif 2017 – SIA Dalem-Falck-Hergarten

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du compte administratif du SIA Dalem-Falck-Hergarten.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2017 du budget du SIA BMRV tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2017 un excédent de 21862.57 € et en investissement un excédent sur l'exercice de 14941.64 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de -73755.96 € et en investissement un résultat de clôture de 265744.70€.
- 2) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°11 : Affectation de résultats assainissement

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, indique que l'affectation de résultats est particulière cette année en raison de la reprise des 3 syndicats d'assainissement. En effet, il convient de massifier les résultats des syndicats et du budget annexe pour calculer l'affectation de résultats. L'affectation de résultat se présenterait de la manière suivante suite aux délibérations précédentes et des restes à réaliser prévus :

| | | |
|----------------------------|-------------|-------------------------------------|
| résultat d'invest 2017 | -124 683,98 | (boulageois + Dumbach + BMRV + SIA) |
| restes à réaliser recettes | 217 081,59 | (boulageois + Dumbach + BMRV + SIA) |
| restes à réaliser dépenses | 444 400,21 | (boulageois + Dumbach + BMRV + SIA) |
| besoin de financement | 351 802,60 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget assainissement 2018, la somme de 351 802,60 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget assainissement 2018 la somme de 1 180 648,66 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats des comptes administratifs 2017,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N° 12 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Général

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, présente le débat d'orientation budgétaire relatif au budget général.

Le Compte administratif 2017 de la CCHPB

Le résultat de fonctionnement

Le résultat brut de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017 est de 1 190 482,45€.
La marge d'autofinancement brute est de 16,5%.
La marge d'autofinancement nette est de 12 %.

Les dépenses de fonctionnement :

Leur montant pour 2017 est de 6 015 706€.

S'agissant de la 1^{ère} année d'exercice du budget fusionné, les comparaisons avec les éditions précédentes doivent être analysées prudemment.

L'objectif de maîtrise des charges courantes demeure néanmoins une préoccupation constante.

Les charges de fonctionnement courantes de la CCHPB s'élèvent à 1 042 797€ soit 17% du budget de fonctionnement. Ce poste est inférieur de 50 000€ aux prévisions qui résultaient de l'addition des budgets CCPB et CCH.

Les charges de personnel représentent en net 1 406 393€ soit 23,4% des dépenses (24% en 2016 sur le périmètre CCPB). Ce ratio n'est plus que de 15,8% en tenant compte des salaires compensés par les budgets annexes, des emplois partagés, mutualisés ou mis à disposition. A titre comparatif, la moyenne des EPCI affiche un taux moyen de 32 %

Il est observé que ces dépenses progressent par rapport à 2016 (CCPB+CCH) de 7,7%.

Cette hausse s'explique par :

- L'élargissement à l'ensemble du personnel des tickets restaurants et de la cotisation CNAS
- Les indemnités de licenciement pour deux agents de la cantine
- Les remplacements ponctuels pour le bon fonctionnement de la cantine
- La gestion en direct par la CCHPB des agents en insertion

Les dépenses de la petite enfance constituent le principal poste des autres charges de gestion. En 2017, En 2017, elles se sont élevées à 201 860 € compensés à hauteur de 85 000 € par la redevance d'occupation du domaine public. Cependant, cette année 2017 était très particulière puisque :

- Le montant de la participation ci-dessus a fortement baissé avec le démarrage du nouveau contrat (- 185 000 €)

- L'aide de la CAF se basant sur les dépenses 2016, elle est restée très élevée, supérieure à la charge indiquée ci-dessus
- De plus, le délégataire a reversé un reliquat de 152 000 € au titre du précédent contrat.
En conclusion, et de manière tout à fait exceptionnelle les recettes sont supérieures aux dépenses.

Dès 2018, c'est un schéma plus classique qui s'installe, sans reversement de l'AASBR et avec une aide proportionnée au nouveau contrat.

L'enveloppe budgétaire pour les subventions (941 47€) n'a pas été consommée intégralement (891 36€). Elle représente 3,80€/hab.

Les charges financières (capital + intérêts) sont à 444 848€ et consomment 6,18% des produits de fonctionnement (19€/hab). Aucun prêt n'a été contracté depuis l'opération de réaménagement de la dette réalisée en 2016. L'annuité nette après déduction du loyer SIB est de 240 000€ soit 10,20€/hab ; la moyenne nationale est à 23€/hab. A noter cependant que le loyer SIB s'éteint en 2019 avec l'appropriation de l'immeuble pas la SIB.

L'encours de dette 31/12/2017 est de 4 771 779€ soit 202€/hab (moyenne nationale autour de 185.€). La participation sous forme de loyer sur l'emprunt relais arrive à son terme en 2019. La communauté de communes retrouve une capacité d'emprunt après deux années de pose sur le plan des investissements. Le déploiement de la fibre va nécessiter un recours massif à l'emprunt (2,4M€ pour la 1^{ère} plaque).

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement pour 2017 sont de 7 206 188€.

Elles sont supérieures de 200 000€ par rapport aux prévisions et progressent de 1,7M€ en comparaison des budgets précédents (CCPB+CCH).

Cette amélioration se situe à plusieurs niveaux dans le budget :

Les produits des services sont en augmentation de 228 000€ qui repose principalement sur deux positions ; les recettes liées au périscolaire (cantine) avec l'extension du portage de repas (avec des régularisations de facturation sur 2016) et les mises à disposition de personnel (budget OM Houve). Les recettes piscines progressent encore de 9%.

Les recettes fiscales augmentent significativement ; elles dépassent les prévisions de 53000€ ; c'est la TASCOM, en passant de 126000€ à 169000€ (augmentation des contributions des supermarchés) qui est principalement à l'origine de cette augmentation.

La fiscalité représente hors reversement au FNGIR une recette de 3 071 957€ qui se décomposent comme suit :

Impôt sur les ménages = 1,3M€ soit 41 % des produits fiscaux

Impôts professionnels = 1,8M€ soit 59 % des produits fiscaux

Le produit fiscal nette après déduction des attributions de compensations est de 1 698 710€.

Les dotations et subventions sont également supérieures aux prévisions. Par rapport à 2016, la DGF progresse de 13% (+110 000€). Les contributions au titre de la petite enfance (c/74718) progressent. L'obtention d'aide du département et du FSE (c/7473 : fonctionnement du chantier d'insertion) n'était pas prévue en début d'année et est une bonne surprise.

Il n'est pas observé de différence significative sur les autres postes du budget. Les revenus des immeubles (213400€) principalement constitués du loyer SIB subiront en 2019 la fin du bail portant sur le bâtiment relai SIB. Les produits exceptionnels enregistrent les reversements de la SIB au titre de la taxe foncière et le reversement de l'AASBR sur le contrat petite-enfance pour la période 2012/2016 déjà cité.

La section d'investissement :

Le solde d'exécution en investissement est négatif à 717 854€ (report inclus du déficit de 433 207€ au 31/12/2016)

Le budget comportait 2,1M€ de dépenses d'équipement ; les réalisations se chiffrent à 804 000€ soit un taux de réalisation de 38%.

Les prévisions portaient principalement sur les mises aux normes ADAP des bâtiments communautaires toujours en cours, les travaux sur le gymnase de Falck n'ont pas encore été engagés. Le projet de la petite enfance à Hargarten provisionnés à hauteur de 300.000€ a enregistré 22 007€ de dépenses au titre des études.

La principale opération conduite en 2017 concerne l'acquisition et les travaux de réaménagement de l'internat « Moissons nouvelles ». A ce stade, le coût de ce programme est de 500,000€ (acquisition de l'immeuble inclus) subventionné à hauteur de 180.000€ par la région Grand Est.

Pas de contribution perçue en 2017 au titre de la fibre optique de la part des communes ; le processus est relancé en 2018 puis 2019 pour les communes concernées par la plaque de Boulay.

Côté recettes, les subventions acquises dans le cadre des programmes retenus dans le cadre du pôle d'excellence sont toutes versées. Aucun emprunt nouveau contracté dans ce contexte.

Les restes à réaliser sont relativement élevés au regard des engagements à venir (petite enfance, fibre): 932 090€ en dépense et 522 947€ en recettes. A ce stade, le montant des subventions sur le projet petite-enfance n'est pas connu.

LE BUDGET 2018 DE LA CCHPB

La proposition globale de budget primitif 2018

Le budget prévisionnel 2018 de la CCHPB atteindrait 12,8.M€ en augmentation de 2,4M€ par rapport à celui de 2017 dont la justification principale réside dans la contribution de la CCHPB au déploiement de la fibre optique pour 3M€.

A ce stade de préparation, les estimations de dépenses et recettes ont été portées dans le tableau ci-dessous :

La section de fonctionnement :

La variation globale du budget de fonctionnement par rapport à 2018 est de 2.2% (hors reports).

Les dépenses :

L'augmentation des charges courantes est limitée à 1,6%. Dans les faits, il a été tenu compte des dépenses réelles 2017 et des économies réalisées pour ajuster les différents postes de dépenses.

Parmi les nouveautés :

- *L'analyse qualité de l'air pour les ERP du territoire pour 43700€ (compensé par les communes concernées)*

- La cotisation ALEC (adhésion décidée au cours du conseil du 22 février)
- La cotisation à l'office du tourisme : 23700€
- La cotisation à Moselle attractivité : 35500€

Les dépenses de personnel sont établies à 1.7M€ pour 2018 en progression de 2.7% par rapport à 2017) de la CCHPB. La CCHPB compte au 1^{er} janvier 2018 66 agents (dont 19 agents en insertion). L'arrivée de 2 nouveaux agents avec l'extension de la compétence assainissement, les avancements de grade et de carrières, la mise en place du dispositif indemnitaire RIFSEP sont principalement à l'origine de cette variation. Les reversements et remboursements divers sur ces rémunérations représentent 640 000€.

Les autres charges de gestion courantes sont estimées à 957 000€ avec une hausse de 159 000€ par rapport à 2017, laquelle s'explique intégralement par la contribution de la CCHPB aux organismes de regroupement parmi lesquels :

- Le syndicat des 3 Niefs pour 70400€
- Le syndicat de la Bisten pour 29100€
- Le Scotam pour 30800€

Les charges financières sont constantes.

Les recettes :

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | DE | | RECETTES FONCTIONNEMENT | DE | |
|---|----|--------------|---|----|--------------|
| Chapitre ou Compte | | PREVISIONS | Chapitre ou Compte | | REALISATIONS |
| 011 - Charges à caractère général | | 1 111 310,00 | 70 - Produits des services et ventes | | 1 117 089,00 |
| 012- Charges de personnel | | 1 690 590,00 | 73- impôts et taxes | | 4 068 684,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | 956 883,00 | 74- dotations et participations | | 1 327 854,00 |
| 66 - Charges financières | | 128 000,00 | 75- autres produits de gestion courante | | 222 100,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | | 3 500,00 | 76 - produits financiers | | 5 030,00 |
| 68- amortissement et provisions | | 152 957,00 | 777 -produits exceptionnels | | 63 160,00 |
| 675 cession d'immobilisation | | 137 300,00 | 775 - cession d'immobilisation | | 137 300,00 |
| 014 - attribution de compensation - FNGIR | | 2 277 837,00 | 042- travaux en régie | | 3 800,00 |
| 023 - virement la section | | 1 227 838,00 | 002- excédent reporté | | 525 198,00 |

| | | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------------------|---------------------|
| d'investissement | | | |
| | | | |
| | | 013- atténuation de charges | 216 000,00 |
| TOTAL DEPENSES | 7686 215,00 | TOTAL RECETTES | 7 686 215,00 |

En recette, peu de variation notable par rapport aux prévisions de l'année précédente.

Au niveau de charges courantes, les remboursements de charges de personnel augmentent en raison du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|--|--------------------|--|-------------------|
| 001- Déficit d'investissement reporté | 717 854,00 | 1068- Affectation du résultat | 1 126 997,00 |
| 16- Emprunts | 325 000,00 | 10222- fctva | 176 329,00 |
| 20- immob. Incorp. (urbanisme -logiciel) | 137 300,00 | o21 - virement section de fonctionnement | 1 227 838,00 |
| 204- solde fonds de concours (RAR) | 13 956,00 | 13 - subventions | 655 300,00 |
| 21 - immobilisations diverses | 549 620,00 | Etat cantine | 13 300,00 |
| terrains | 170 200,00 | Région Internat | 180 000,00 |
| cantine | 254 267,00 | Communes fonds de concours fibre | 425 000,00 |
| adap divers bâtiments | 274 267,00 | 211 - terrains | 133 500,00 |
| matériel, mobilier et outillage | 24 256,00 | 28- amortissement | 152 957,00 |
| 23 -immobilisations en cours | 3888 000,00 | 16- emprunt fibre | 2 400 000,00 |
| LPI | 10 000,00 | | |
| Internat | 100 000,00 | | |
| fibre | 3 000 000,00 | | |
| petite enfance | 778 000,00 | | |

| | | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|
| opérations diverses | 241 191,00 | | |
| TOTAL DEPENSES | 5872 921,00 | TOTAL RECETTES | 5 872 921,00 |

Il n'est pas prévu de modification des taux de fiscalité pour l'année 2018 ; la prévision de recette affiche néanmoins une augmentation de 3,7% liée à l'augmentation des bases et à l'instauration de la taxe Gemapi. A ce stade, l'affectation précise du produit de la taxe d'habitation n'est pas connue (recettes fiscales ou compensation de l'Etat) d'où une variation importante possible entre le chapitre 73 et le chapitre 74.

Le résultat de fonctionnement est évalué sur la base de ce document préparatoire à 1.227 800€ soit 17% (16,5% en 2017) des produits de fonctionnement en brut.

Additionné à l'amortissement des équipements (153000€), la CAF nette passe à 1.380 000€ soit 58€/an/hab, elle est légèrement supérieure à la moyenne nationale (49€/hab).

la section d'investissement :

Sous réserve des derniers arbitrages ou informations, la section d'investissement pourrait se présenter sous la forme suivante :

L'équilibre se situe à 5,873 M€ en très nette augmentation par rapport à l'édition précédente et dont l'explication réside dans le déploiement de la fibre optique.

En dépense d'investissement :

Trois secteurs de dépenses mobilisent les crédits :

- L'urbanisme qui inclut l'étude diagnostic SCOT (15000€) , le PLUI avec une 1^{ère} tranche d'un programme qui s'étalera sur 5 années (50000€), le PCAET (50000€) ainsi que les documents d'urbanisme sur plusieurs communes
- Les dépenses immobilières pour un montant global de 525000€ avec la mise aux normes ADAP de la plupart des bâtiments, les équipements cantines (81000€), le gymnase de Flack (110000€), les besoins en matériel et mobilier (24000)
- Les programmes en cours : internat du LPI (100000€), la fibre optique avec le versement de 3M€ pour la plaque de Boulay et la maison de la petite enfance de Hargarten.

S'agissant de ce dernier programme dont le subventionnement n'est pas encore arrêté, les crédits sont abondés pour être portés à 778.000€.

Une ligne de crédit « non affectée » à hauteur de 241 000€ est constituée pour les besoins à définir

A noter enfin que le budget comporte en recette et dépenses les crédits correspondant à l'acquisition et à la vente de la parcelle nécessaire à l'installation de Enedis à Boulay (137 300€).

Du côté des recettes d'investissement :

L'opération fibre comporte :

- 2,4M€ au titre des emprunts : la souscription d'emprunt à taux fixe et remboursement annuel permet de différer la 1^{ère} échéance sur 2019 et par voie de conséquence un ajustement fiscal sur l'année 2018.
- La quote-part des communes concernées par la 1^{ère} plaque représentera 452000€ fin 2018 ; la 3^o tranche sera appelée début 2019.

Pour les subventions, seule l'aide de la Région pour l'internat du LPI (180000€) est à ce jour acquise. Les demandes de subvention sur l'opération petite enfance seront établies au vu de l'avant-projet.

CONCLUSION

Les propositions du Président pour l'exercice 2018

La situation financière de la CCHPB s'améliore avec notamment une marge d'autofinancement qui s'annonce supérieure à 10% pour la 2^{ème} année.

La raréfaction des aides incite néanmoins à la prudence et exige une priorisation des engagements sur de nouvelles opérations.

Cette prudence est confortée par l'obligation qui pèse sur la communauté de communes d'engager des moyens importants sur des problématiques communautaires nouvelles :

- Le PCAET
- LE PLUI dont le montant dépassera 300 000€ sur 5 ans
- Le déploiement de la fibre optique pour 35 communes sur la période 2018/2022 pour un montant de 5M€

Cette dernière opération va occasionner une croissance brutale de l'encours de dette qui est déjà supérieur aux moyennes nationales. Pour préserver les équilibres financiers, un ajustement de la fiscalité paraît incontournable à partir de 2019.

La maîtrise des charges courantes demeure une préoccupation constante ; beaucoup d'efforts ont déjà été faits en la matière et les marges se resserrent.

La CCHPB sera attentive également :

- à toutes les opportunités en faveur du développement sur le plan commercial et industriel
- à l'accompagnement du projet de création d'une aire de covoiturage à l'entrée de l'autoroute A4 (participation à prévoir en 2019)
- à la recherche d'une solution dans le contentieux de l'immeuble MULLER
- à la poursuite des investigations en vue de l'élargissement de la zone industrielle de Boulay

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE

- 1) De la tenue du débat d'orientation budgétaire,

POINT N°13 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Ordures Ménagères Boulageois

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, présente le débat d'orientation budgétaire relatif au budget ordures ménagères boulageois.

1. La situation financière du budget OM (périmètre ex CCPB)

Le compte d'exploitation présente un résultat cumulé au 31/12/2017 positif de 87071,14€.

Pour autant, le résultat propre à l'exercice 2017 est de - 12713,86€. Les mesures visant à conforter le résultat d'exploitation ont été discutées en commission des finances en novembre 2017 et adoptées au cours du conseil communautaire qui a suivi.

Dans le détail, on note une augmentation du poste achat de matériel et équipement (+ 3000€) liée à plusieurs commandes de bacs roulants mais ces bacs sont revendus à prix coûtant donc c'est un jeu à somme nulle, du poste entretien et réparations (+ 5500€) suite aux dégâts liés au cambriolage de janvier 2017.

Le poste principal transport/collecte progresse de 200 000€ en raison du report de charges sur l'exercice 2016 ; les factures émises en fin de gestion 2016 par le Sydeme n'ayant pu être toutes honorées au moment de la fusion des EPCI,

Les charges financières sont en baisse, en raison d'une moins grande sollicitation de la ligne de trésorerie. Toutes les lignes de trésorerie de la CCHPB sont en cours de fusion vers une seule. Les intérêts seront payés au budget général avec reversement du budget annexe en fin d'année.

Une incertitude plane sur les pertes pour créances irrécouvrables ; aucune admission en non-valeur n'a été prononcée au cours des deux derniers exercices.

La recette provenant de la redevance est inférieure de 0,75 % à la prévision.

L'ajustement des tarifs de la redevance après l'abandon de la TEOM a permis de réduire l'impact des augmentations du coût des prestations qui n'avaient pas été intégralement répercutées en 2015 et 2016.

Les reversements du SYDEME sont de 5 % inférieurs à la prévision ; Au 31/12/2017, le Sydeme demeure principalement redevable de la totalité de la valorisation au titre de l'année 2016, dont un acompte de 40000 € aurait dû être versé fin 2017, à savoir 160 000 € environ.

Le budget OM de son côté bien qu'il acquitte douze mensualités de collecte/transport accuse à ce jour un décalage de deux mois sur le cycle annuel.

La qualité du tri demeure une nécessité absolue pour l'équilibre des comptes et le niveau de prix payé par les usagers. Ceux-ci représentent toujours 9 à 10 % des produits de redevance facturés, soit 180 à 190 000 € en année pleine.

La section d'investissement :

Aucune dépense d'investissement n'a été engagée sur la déchetterie depuis les travaux d'aménagement réalisés en 2015. Les seules dépenses d'équipement (31884€) provenant de l'acquisition de bacs à verre pour les communes et d'une cuve pour les huiles.

La section d'investissement présente un solde cumulé de - 19031€ conforme au besoin d'autofinancement qui avait été estimé à 23514€.

2. Propositions pour le BP 2018

Les perspectives 2018

Fréquentation de la déchetterie: 55000 visites en 2017. (53.000 visites en 2016)

Optimisation déchetterie : Afin de baisser les volumes de la benne tout-venant, la plus coûteuse à traiter, 2 nouvelles bennes vont être installées. Ainsi la benne plâtre fera son retour à un tarif inférieur de

30 €HT à la tonne par-rapport au tout-venant. Même chose avec l'installation d'une benne pour les huisseries à un tarif là aussi inférieur au tout-venant.

Nouveautés sur la collecte déchets : Le SYDEME poursuit la réflexion sur les transformations à venir de la collecte des recyclables suites aux futures évolutions législatives. Ainsi, à terme, tous les plastiques seront collectés dans le sac orange (y compris pots de yaourts et blisters par exemple) mais cela implique de collecter à part le papier, par la mise en place d'apports volontaires dans les villages comme pour le verre et de bennes en déchèteries.

Prévision de budget :

La prévision de budget pour 2018 se situe à 2 029 228€ en baisse de 2.3% par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par le niveau des reports 68 000€ en 2018, 99 000€ en 2017.

Le produit de la redevance progresse très légèrement (+14 000€) tout comme les retours de valorisation (+ 4000€) malgré le manque de lisibilité précise en la matière.

D'après les simulations faites sur la redevance, le produit attendu est estimé à 1 815 000€.

Le budget reste construit sur un postulat de paiement de douze mois de collecte et traitement et ne comporte pas de rattrapage sauf modification dans l'intervalle du calendrier des reversements de tri par le Sydeme ou restitution de l'avance consentie pour le redressement de ses comptes en 2016.

Il n'a pas été notifié d'augmentation par le Sydeme des prestations facturées en 2018. On constate même une baisse des versements de 1,8 %.

Les tarifs de la redevance 2018 adoptés en conseil communautaire sont

- 105,00€ pour la part fixe (tarif établi en convergence avec le périmètre de la Houve)
- 75,50€ pour la part variable

La redevance acquittée par les professionnels et collectivités a été revisitée et actualisée en 2017 ; elle suit désormais les variations votées par l'assemblée.

En dépense, pas de variation significative à l'exception de :

* poste collecte des déchets : - 30.000€ qui correspond à la 13^{ème} facture mensuelle de collecte payée en 2017 à cause des reports de charge dus à la fusion.

* poste non valeurs sur lequel un rattrapage doit être anticipé après deux années sans annulations (60 000€)

Les charges financières sont stables à 50 400€ ; l'encours de la dette au 31/12/2017 est de 488 151,94 €.

La section d'investissement s'équilibre à 84 109€ avec en opération réelle une enveloppe de 16000€ pour le remplacement de bacs à verre. La part d'autofinancement nécessaire à l'équilibre des opérations d'investissement est stable autour de 16000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE

- 1) De la tenue du débat d'orientation budgétaire,

POINT N° 14 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Ordures Ménagères Houve

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, présente le débat d'orientation budgétaire relatif au budget OM secteur Houve.

1. la situation financière du budget OM (périmètre ex CCH)

Le résultat d'exploitation de l'exercice est positif à 3554,08€ ce qui permet de ramener le déficit global à la clôture à 47803,46 €.

L'ajustement de la redevance appliqué à 2017 permet d'équilibrer l'exercice ; cet effort doit être poursuivi en 2018 pour consolider le compte d'exploitation.

Les charges courantes de fonctionnement du service s'élèvent à 9786€, les charges de personnel imputables au budget OM représentent 65 000€ (personnel technique et administratif).

Les charges financières (37 053€) correspondent à la 1^{ère} tranche d'emprunt de 500.000€ pour la déchetterie.

La collecte et le traitement coûtent 993 806€ en 2017. Ce montant correspond à 12 mensualités payées au Sydeme mais il subsiste un retard structurel de 4 mois dans le paiement des factures (en partie imputable au retard de versement des retours de tri) qu'il faudra rattraper progressivement.

Pas de charge supportée en 2017 au titre des factures impayées. Mais les crédits doivent être reconduits pour les besoins ultérieurs.

Le taux de réalisation des recettes est de 89,5% soit un manque à gagner de 90.000€ qui a vocation à se résorber dans le cadre du plan de rattrapage examiné en commission des finances en novembre 2017.

Il convient de rappeler à ce stade que le produit de la redevance en 2017 progresse de 11,4% par rapport à 2016 (+7.8% entre 2016 et 2015).

Les recettes sont inférieures aux prévisions de 15000€ en matière de reversements du tri; un reliquat estimé à 18 000 € reste dû au titre du solde 2016.

La qualité du tri demeure une nécessité absolue pour l'équilibre des comptes et le niveau de redevance payé par les usagers. En effet, les reversements correspondent à environ 110000 € par an soit 10 % du produit de redevance perçu chez les usagers.

La section d'investissement :

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 139 334,68€ sur l'exercice 2017 ; le solde global est de -27 983,51€ après incorporation des reports antérieurs.

Le programme d'investissement relatif à la déchetterie peut être clôturé après l'apurement des dernières dépenses pour un montant de 106 938€ et des dernières recettes pour 38 640€.

Pour compléter le financement de l'opération, une nouvelle tranche d'emprunt de 400 000€ a été contractée. Une écriture de transfert a été réalisée dans le budget 2017 pour faire constater dans les comptes de bilan (c/27631) la créance que le SYDEME s'est engagé à restituer à compter de 2021 (157 599€)

2. Propositions pour le BP 2018

Les perspectives 2018

Fréquentation de la déchetterie: 24000 visites en 2017

Optimisation déchetterie : Afin de baisser les volumes de la benne tout-venant, la plus coûteuse à traiter, 2 nouvelles bennes vont être installées : une benne plâtre à un tarif inférieur de 30 €HT à la tonne

par-rapport au tout-venant. Même chose avec l'installation d'une benne pour les huisseries à un tarif là aussi inférieur au tout-venant.

Nouveautés sur la collecte déchets : Le SYDEME poursuit la réflexion sur les transformations à venir de la collecte des recyclables suites aux futures évolutions législatives. Ainsi, à terme, tous les plastiques seront collectés dans le sac orange (y compris pots de yaourts et blisters par exemple) mais cela implique de collecter à part le papier, par la mise en place d'apports volontaires dans les villages comme pour le verre et de bennes en déchèteries.

Prévision de budget :

En fonctionnement

La prévision de budget pour 2017 se situe à 973 640€ en baisse de 71 000€. Les dépenses 2018 bénéficient du nouveau contrat de collecte et traitement sur toute l'année 2018. L'économie annuelle liée à la mise en œuvre de ce nouveau contrat se situe autour de 60 000€.

Les principales variations par rapport à l'édition précédente se situent dans les positions suivantes :

- Les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables + 20000€
- Les amortissements + 105 000€ liés à l'inscription à l'actif de la déchetterie

Les charges financières (capital et intérêts) progressent à 57 000€ avec l'amortissement du nouveau prêt. L'encours de la dette au 31/12/2017 est de 868 223€.

La durée d'amortissement de la déchetterie (actuellement 15 ans) est maintenue en 2018 mais devra être reconsidérée au regard de son impact sur les charges d'exploitation (113 603€).

En recette, l'équilibre budgétaire s'appuie sur un produit de la redevance à 1 186 295€, en hausse de 13,7% par rapport au produit 2017.

Ces recettes incluent la part des communes et des professionnels.

S'agissant plus particulièrement de la redevance des professionnels ; les critères d'assujettissement applicables aux professionnels du secteur de Boulay ont vocation à être généralisés. Un premier travail sur les listes de redevables a été mené en 2017 en collaboration avec les communes de résidence. La 1^{ère} année de mise en œuvre du nouveau mode de facturation va permettre de fiabiliser cette liste. Le tarif de base applicable sera celui de la part variable des particuliers (90€).

Les recettes de valorisation sont maintenues à 113 000€.

La contribution de la section d'exploitation à l'équilibre de la section d'investissement n'est que de 18 071€.

Les nouveaux tarifs applicables en matière de redevance adoptés en conseil communautaire du 17 novembre 2017 sont :

- 105€ pour la part fixe (montant établi en convergence avec le périmètre boulageois)
- 90€ pour la part variable

Le conseil communautaire a également adopté le principe de la re-dotation de sacs par les communes. Ce dispositif, déjà assez largement en pratique sur le territoire, permet une actualisation plus fidèle du fichier des redevables tout en soulageant l'accueil pendant les permanences de la CCHPB.

En investissement :

Les restes à réaliser, 872€ en dépense et 739€, en recette sont insignifiants; les programmes d'équipement étant arrivés à leur terme en 2017.

Une ligne de crédit d'un montant de 46.000€ est néanmoins portée dans le budget pour faire face aux interventions à prévoir et qui concernent:

- 30 000€ pour la mise en œuvre d'une réserve d'incendie et la reprise du portail à la déchetterie (problème d'accessibilité pour les poids lourds)
- 16 000€ pour la commande de bacs à verre

Le bureau a opté récemment pour l'achat de bacs mieux insonorisés ; les communes qui souhaitent faire installer des bacs à verre enterrés pourraient bénéficier d'une participation équivalente de la part de la CCHPB.

Une somme devrait également être prévue pour achat de terrains concernant l'emprise déchetterie.

La section d'investissement s'équilibre à 137 478€ ; le reste des lignes budgétaires concerne des opérations d'ordre entre section (amortissement, autofinancement).

La simulation du budget 2018 est à ce jour la suivante :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|--|---------------|---|---------------|
| Chapitre ou Compte | PREVISIONS | Chapitre ou Compte | PREVISIONS |
| 011 - Charges à caractère général | 973 640,00 | 70 - Produits des services et ventes | 296,00 |
| 012- Charges de personnel | 67 000,00 | 74- Dotations, subv, participations | 0,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 82 000,00 | 75- Autres produits de gestion courante | 113 000,00 |
| 66 - Charges financières | 17 000,00 | 77- Produits exceptionnels | 0,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 2 800,00 | 002-Excédent de fonctionnement reporté | 0 |
| 68- amortissement et provisions | 113 604,00 | 777 -Amortissement des subventions | 22 622,00 |
| 002 - déficit reporté | 47803,00 | 002 - Excédent reporté | 0,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 18071,00 | | |
| | 1 321 | | 1 321 |
| TOTAL DEPENSES | 918,00 | | 918,00 |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------------|-------------------|--|------------------|
| 001- Déficit d'investissement reporté | 27 983,00 | 1068- Affectation du résultat | 0,00 |
| 16- Emprunts | 40 000,00 | 10222- fctva | 5803,00 |
| 21- Immob, corp, (mobilier et bacs) | 46 872,00 | o21 - virement section de fonctionnement | 18071,00 |
| 139- amortissement des subventions | 22 623,00 | 28-amortissement | 113604,00 |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES | 137 478,00 | | 137478,00 |

L'exposé du Vice-Président entendu,

Après en avoir délibéré,
 Les conseillers communautaires,

PREND ACTE

- 1) De la tenue du débat d'orientation budgétaire,

POINT N°15 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Assainissement

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, présente le débat d'orientation budgétaire relatif au budget assainissement.

Il s'agit en l'espèce du dernier compte administratif présenté sous ce format couvrant le périmètre de l'ex communauté du pays boulageois. A partir de 2018, la compétence s'exercera sur la totalité du territoire de la CCHPB (sauf Piblangé).

Le fonctionnement :

L'excédent d'exploitation 2017 est de 244 333,63€ (249 175,47€ en 2016).
L'excédent d'exploitation cumulé est de 936 949€.

Le produit de la redevance d'assainissement s'élève à 797 549€ et affiche une progression de 15 % par rapport à l'exercice précédent soit 109 549€ supplémentaires. En l'absence d'augmentation du tarif de la redevance en 2017, cette augmentation s'explique par un changement de périodicité des versements de la part assainissement prévue par le nouveau contrat conclu avec la SEE.
Les autres recettes sont stables. La contribution des communes aux eaux pluviales (19,70€/hab en 2017) produit une recette de 278 124€ soit 18% des recettes.

Les participations aux branchements individuels reviennent à leur niveau habituel à 31 160€.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 110 000€. Cette diminution est particulièrement sensible sur les charges courantes avec des dépenses non engagées sur les entretiens et réparations et les maintenances.

Les charges du personnel affecté à l'activité assainissement s'élèvent à 175 000€ soit 11,3% des produits. Les charges financières (intérêt + capital) s'élèvent à 322 640€ ; la part du produit de la redevance assainissement affecté au remboursement de la dette est de 40% pour 2017.

La marge brute d'autofinancement sur l'exercice est stable autour de 16 % mais couvre tout juste le remboursement en capital des emprunts. L'amortissement net sur les installations et les réseaux permet de dégager 388 000€ supplémentaires sur le cycle d'exploitation et devient la principale source de financement des opérations d'investissement.

Les investissements :

La section d'investissement affiche un résultat d'exécution négatif de 415 712,09€
La rentrée partielle des subventions sur les programmes achevés a permis de rembourser une 2^{ème} tranche de l'emprunt relai de 1,2M€ souscrit en 2015. Le solde de ce prêt soit 300 000€ sera reversé en 2018.
L'encours de la dette au 31/12/2017, hors emprunt relais est de 4 008 036€, en incluant les emprunts récupérés des syndicats et des budgets annexes communaux du secteur Houve.

552 919€ ont été dépensés en 2017 au titre des équipements et réseaux ; Le taux de réalisation des investissements est de 53 % mais il faut tenir compte des 550 000€ portés en provision pour les programmes Brouck/Valmunster et Téterchen qui n'ont pas été engagés en 2017. On notera la fin des travaux des programmes 2011 (Niedervisse) et 2013 (Mégange) tout comme la fin de l'opération Les Etangs.

Le montant des travaux divers s'est élevé à 184 533€ en 2016 et a concerné principalement les communes de Bionville, Ottonville, Mégange et Téterchen.
Il n'a pas été contracté d'emprunt en 2017.

Les subventions ont été encaissées à hauteur de 799 808€. A ce jour, les restes à réaliser en subventions ne sont plus que de 217 081€.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Les montants énoncés dans le projet de budget pour 2018 correspondent pour l'essentiel à l'addition des charges et des produits d'exploitation tirés des budgets annexes et des syndicats qui ont fusionnés au 1^{er} janvier.

S'agissant des syndicats d'assainissement (Dumbach – BRMV- SIA Hargarten/Falck/Dalem), les résultats de clôture ont été repris automatiquement. Les conseils municipaux des communes de Hargarten, Falck et Dalem ont adopté le même principe s'agissant des résultats au 31/12/2017 des budgets annexes assainissement.

La reprise et la fusion des résultats des structures intégrées dans le budget annexe de l'assainissement produit le résultat suivant :

| structure | résultat d'exploitation | résultat d'investissement | résultat global |
|----------------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------|
| Pays boulageois | 936 949,63 | -415 712,09 | 521 237,54 |
| Synd. BMRV | 471 005,57 | 189 739,99 | 660 745,56 |
| Synd Dumbach | 198 252,02 | -156 406,58 | 41 845,44 |
| SIA Dalem/Falck/Hargarten | -73755,96 | 265 744,70 | 181988,74 |
| BA Dalem | 11 916,61 | 85,52 | 12 002,13 |
| BA Falck | 92 903,20 | 131 085,30 | 223 988,50 |
| BA Hargarten | -2 189,61 | 3 156,56 | 966,95 |
| total par section | 1 635 081,46 | 9 643,40 | 1 644 724,86 |

Section d'exploitation :

Le projet de budget pour l'assainissement en 2018 ne comporte pas de modification substantielle s'agissant des dépenses et des recettes courantes.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Chapitre ou Compte | PREVISIONS | Chapitre ou Compte | REALISATIONS |
| 011 - Charges à caractère général | 823 731,00 | 70 - Produits des services et ventes | 1 606 584,00 |
| 012- Charges de personnel | 230 514,00 | 74- Dotations, subv, participations | 81300.00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 12 500,00 | 75- Autres produits de gestion courante | 45 002,00 |
| 66 - Charges financières | 183 000,00 | 77- Produits exceptionnels | 209 639.00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 12 189,00 | 002-Excédent de fonctionnement reporté | 0 |
| 68- amortissement et provisions | 1 063 825,00 | 777 -Amortissement des subventions | 450 403,00 |
| 022- Dépenses imprévues (fonctionnement) | 5000.00 | 002 - Excédent reporté | 1 180 148,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 1 242 316.00 | | |
| TOTAL DEPENSES | 3 573 076,00 | TOTAL RECETTES | 3 573 076,00 |

La section d'exploitation s'équilibre à 3,573M€ conforme aux 3,6M€ de dépenses constatées sur les budgets des structures regroupées.

Pour cette 1^{ère} année de fonctionnement en mode fusionné, les modes de gestion et les coûts ne sont pas totalement maîtrisés.

Pour parer les incertitudes, les crédits ont été volontairement majorés :

- Sur le porte entretien et réparations (233200€)
- Sous-traitance qui comporte un certain nombre de prestations (ex : branchements) difficilement prévisibles
- Sur les études (80429€)
- Sur les reversements part fermier SEE qui pourraient comporter des reliquats

Pour la détermination du tarif de la redevance d'assainissement collectif, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une convergence sur 5 ans des tarifs de la redevance d'assainissement, cette période correspondant à la généralisation sur le territoire du nouveau contrat d'affermage avec la SEE.

Les tarifs de la redevance 2018 adoptés au cours du conseil communautaire du 18 décembre 2017 sont les suivants pour un produit estimé de 1 063 000€:

| périmètre | partfixe | part variable (m3) |
|------------|----------|--------------------|
| Boulageois | 23,83 | 0,9374 |
| Dumbach | 17,8 | 1,732 |
| BMRV | 71,02 | 0,9837 |
| Dalem | 5,75 | 0,4152 |
| Falck | 5,75 | 0,7837 |
| Hergarten | 5,75 | 0,7847 |

La contribution aux eaux pluviales est généralisée à partir de 2018; un tarif unique pour 2018 a été voté à 17€/hab, pour un produit global de 384 489€.

La taxe de raccordement à l'assainissement est uniformisée à 1800€ et 600€ par logement supplémentaire.

La redevance ANC annuelle est de 29,20€/ht.

L'autofinancement prévisionnel est estimé à 1 169 000€ auquel il convient de rajouter le produit supplémentaire en provenance de l'amortissement des installations (613.000€)

La section d'investissement :

Les programmes annuels initiés par les ex syndicats SIAVN et SIEPB sont terminés, tout comme l'opération pour compte de 1/3 portant sur les réseaux des Etangs.

Les restes à réaliser s'élèvent à 217 081€ en recettes et 444 400€ en dépenses pour le périmètre Boulay, BMRV, Dumbach et SIA.

Plusieurs programmes importants nécessiteront des arbitrages et la définition de priorités en raison de leur impact financier :

Au titre des restes à réaliser :

- Brouck/Valmunster : report de 85202€ pour l'ANC mais programme d'un montant estimé de 1M€ avec des subventions pour un montant évalué à 250.000€
- Travaux divers : 29600€

Au titre des opérations nouvelles :

- Téterchen/Eblange/Velving : ECP estimation 250 000€
- Dalem (canalisation intercommunale et réseaux internes) estimation 1M€ - subvention sous toutes réserve de 500 000€
- Travaux dans diverses communes : 150 000

Ces opérations qui représentent des coûts très importants sont très fortement tributaires des participations financières du Département ou de l'agence de bassin dont les politiques d'aide sont en cours d'élaboration. Une enveloppe globale de 2,2 M€ a été portée au chapitre travaux qui intègre ces programmes.

Les besoins propres à chacune seront précisés budgétairement au fil des études et des dossiers de financement.

Il convient de rappeler ici que la marge annuelle d'autofinancement nette du budget assainissement se situe globalement entre 450 000 et 500 000€ par an et qu'elle pourrait s'épuiser très rapidement sur des programmes peu subventionnés.

L'esquisse de la section d'investissement pour 2018 est la suivante :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| 001- Déficit d'investissement reporté | 124 684,00 | 1068- Affectation du résultat | 486 129,00 |
| 16- Emprunts | 1 015 000,00 | 10222- fctva | 175 001,00 |
| 215/218 - acquisitions diverses | 19 000,00 | o21 - virement section de fonctionnement | 1 242 316,00 |
| 2031 - frais d'études | 15 600,00 | 131 - subventions | 0,00 |
| 205 - logiciels | 0,00 | 1311 - subvention agence bassin | 759 599,00 |
| 2315 -travaux | 2 277 120,00 | 1313 - subventions département | 124 937,00 |
| 23158 - autres immobilisations | 0,00 | 1641 - emprunt | 0,00 |
| 139- amortissement des subventions | 450 403,00 | 28-amortissement | 1 063 825,00 |
| 2762 - récupération de TVA | 50 000,00 | 2762 - récupération de TVA | 50 000,00 |
| | | 2315 – récupération TVA (ordre) | 50 000,00 |
| TOTAL DEPENSES | 3 951 807,00 | TOTAL RECETTES | 3 951 807,00 |

Enfin, le budget inclut la dernière tranche de remboursement de l'emprunt relai doit intervenir en 2018 pour 700.000€.

Pour terminer, M. BRUN indique que ce projet de budget devra être retouché pour tenir compte de la décision du conseil municipal de Falck qui n'a pas suivi la délibération unanime du conseil communautaire de transférer les résultats de clôture de son budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE

- 2) De la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Les membres du conseil communautaire,

